

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

MARDI 29 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION	N°13/29-11-2022/331
---------------------	----------------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Quorum	:	21
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	23
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	16
Nombre de votants	:	39
Adoption	:	39

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, BALDASSARI Nicolas, BALESI Pierre-François, BENZONI Joseph, CASTELLI Jean-François, CIONI Gilles, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FAGGIANELLI François, FRASSATI Jeanne, GIOVANNI Auguste, GOFFI Karina, IENCO Michel, MANICCIA Christophe, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, PIACENTINI Céline, ROSSI Antoine, TROJANI Paul, VALERY Olivier, VENTURINI Stefanu, VOLPI Nathalie.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir : Mmes, MM.

ALBERTINI Paola à PIACENTINI Céline, ANDREANI Dominique à NEGRETTI Pierre, CECCARELLI Laurent à PAOLI Jean-François, CECCOLI François-Xavier à ROSSI Antoine, COLONNA Caroline à ORSINI Pierre, DELOVO Cosima Sandra à MANICCIA Christophe, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony à DI MENZA Dominique, LANFRANCHI Marie-Eugénie à FRASSATI Jeanne, LEANDRI Marc à DOMINICI Jean, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MARTELLI Marina à BENZONI Joseph, MAURIZI Jean-André à GIOVANNI Auguste, MICHELI Virginie à VENTURINI Stefanu, SANGUINETTI Patrick à GOFFI Karina, SIMONI Barthélémy à CASTELLI Jean-François, VESPERINI Nunzia à VALERY Olivier.

Membre Elu Titulaire Excusé :

M. ABELI Eric

Membres Associés ayant participé : Mme, MM.

ACQUAVIVA François, LE HAY Yves, RAIMONDI Sibille.

OBJET :

Concession Aéroportuaire Figari Sud Corse :
Convention de financement CdC portant sur les travaux de rénovation des postes commerciaux et de sécurisation de la zone d'aviation d'affaires et générale / Phase 1

La Collectivité de Corse, autorité concédante de l'aéroport Figari Sud Corse, a initié en 2021 des travaux de rénovation des postes de stationnement aéronefs commerciaux ainsi que des travaux de sécurisation de la zone dite « d'aviation générale et d'affaires » afin de répondre aux exigences de la certification européenne mais également aux contraintes opérationnelles de la plateforme.

En tant que maître d'ouvrage de cette opération et au regard des clauses du cahier des charges de la concession, la Collectivité de Corse pilote les travaux et finance l'opération en s'appuyant sur une participation financière de la CCI de Corse dans le cadre d'un fonds de concours, dont l'assiette, déterminée par le Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) a été fixée à 5%.

Le montant total prévisionnel ayant été estimé à 3.550.000 €HT, la participation de la CCI serait donc évaluée à 162.500 € HT

L'objet de la présente convention est donc de valider le principe de cette participation et ses modalités de paiement.

Vu le contrat de concession et le cahier des charges de la concession aéroportuaire de l'aéroport de Figari en date du 10 janvier 2006 ;

Vu les termes du projet de convention ;

L'Assemblée Générale de la CCI :

- **Approuve la convention de financement ;**
- **Autorise le Président à la signer, engager et mandater la part de la CCI de Corse au bénéfice de la Collectivité de Corse.**

Bastia, le 29 novembre 2022

Le Président

Jean DOMINICI

